

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Pré requis : Aucun



Intervenant : SFPIS Habilitation S.S.T. INRS N°939019/2016/SST-01/0/16



**Durée de formation 12 heures
pour 4 à 10 candidats
maximum**

Au delà de 10 une heure par candidat supplémentaire et ceci jusqu'à 14 participants.
A partir de 15 candidats, la session est dédoublée avec 2 formateurs nécessairement.

Contenu :

Après la présentation du formateur et des participants :

THEME I : LE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

- _ Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession.
- _ Le rôle de Sauveteur Secouriste du Travail
- _ Le cadre juridique de l'intervention du Sauveteur Secouriste du Travail

THEME II : RECHERCHE DES RISQUES PERSISTANTS POUR

- _ Formation générale à la prévention
- _ Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant la législation relative à l'évaluation des risques (code du travail, et autres)

Face à une situation d'accident du travail; le sauveteur secouriste du travail doit être capable de:

- _ Connaître l'alerte aux populations
- _ Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- _ Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui même.

THEME III : DE « PROTEGER » à « PREVENIR »

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de:

- _ Repérer les dangers dans une situation de travail.
- _ Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures fixées en matière de prévention.

THEME IV : EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE

Face à une situation d'accident de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de:

- _ Examiner la(les) victime(s) avant, pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- _ Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des cours dans l'entreprise.

THEME V : DE « FAIRE ALERTER » à « INFORMER »

Face à une situation d'accident de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de:

- _ Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

THEME VI : SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de:

- _ Effectuer l'action appropriée à l'état de la (des) victimes.
 - ° La victime saigne abondamment
 - ° La victime s'étouffe
 - ° La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
 - ° La victime se plaint de brûlures
 - ° La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - ° La victime se plaint d'une plaie qui saigne pas abondamment
 - ° La victime ne répond pas mais elle respire
 - ° La victime ne répond pas, ne respire pas

Evaluation des sauveteurs secouristes du travail

Les critères d'évaluation utilisés pour la validation sont ceux définis par l'INRS.

A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en oeuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de formation.